RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GARD ARRONDISSEMENT : LE VIGAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVEUR-CAMPRIEU

Nombre de conseillers en exercice : 08

présents : 06

votants : 07

L'an deux mille vingt-quatre
Le cinq avril
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sauveur-Camprieu (Gard)
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,
Sous la présidence de Madame Nicole AMASSE, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/03/2024

PRÉSENTS : MMES/MM : Nicole AMASSE, Marion CHOQUET, Philippe BARNAUD, Fabien ARJAILLES, Christine NIEL, Roger RODRIGUEZ.

ABSENTS : MMES Florence MAURIN, Romane MINIOU.

PROCURATION : MME Romane MINIOU à MME Marion CHOQUET

Le Conseil Municipal nomme Madame BASTIDE Viviane pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET :
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET PRINCIPAL M57 ABRÉGÉE

Madame le Maire cède la présidence à Monsieur Fabien ARJAILLES, conseiller municipal délégué aux finances pour présenter au Conseil Municipal le budget principal 2024 (M57 ABRÉGÉE).

Suite à l'exposé et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
(Par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

.../...

➢ ADOPTE le budget primitif de l'exercice 2024, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 183 494,63 €	1 183 494,63 €
INVESTISSEMENT	1 102 568,88 €	1 102 568,88 €
TOTAL	2 286 063,51 €	2 286 063,51 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

La secrétaire de séance
Viviane BASTIDE

Le Maire
Nicole AMASSE

MAIRIE DE ST-SAUVEUR-CAMPRIEU (GARD)

⇨ Transmis à la Préfecture, le 12/04/2024
⇨ Reçu par la Préfecture, le
⇨ Retour en mairie, le 29 AVR. 2024
⇨ Affiché le 29 AVR. 2024

Mme. Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

PRÉFECTURE DU GARD
Reçu le
16 AVR. 2024
Bureau du Courrier